

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-40 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 13 octobre 2025.

A 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

DATE DE LA CONVOCAION

07 OCTOBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE

07 OCTOBRE 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

Subvention de fonctionnement
pour la psychologue de
l'Éducation Nationale
de la circonscription
La Grand-Combe/Les Mages

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - CARDELIN Isabelle - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina.

Pouvoirs : PONCET Éric donne pouvoir à JEKAL Marc.

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

PUCHE Viviane donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

LHOMME Laurent donne pouvoir à SAVIT Grégory.

Absent non excusé : BAZIZ Nordine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame Anya Tigrine, psychologue de l'Éducation Nationale de la circonscription La Grand-Combe/Les Mages, qui sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2025/2026 pour ses interventions auprès des élèves de l'école.

Considérant que la rémunération et les frais de déplacement de la psychologue sont pris en charge par l'éducation nationale et que l'État laisse à la charge des communes le soin d'allouer un montant pour les frais de fonctionnement des psychologues.

Considérant que l'association des psychologues du bassin Alésien demande 1 € par élève scolarisé pour permettre au psychologue de mener ses missions pour l'année scolaire.

Au vu de ces éléments et compte tenu du nombre d'enfants scolarisés à l'école de Saint-Jean de Valérisclle, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 40 €.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote à l'**unanimité** une subvention d'un montant de 40 € pour l'année scolaire 2025/2026 pour la psychologue de l'Éducation Nationale de la circonscription La Grand-Combe/Les Mages

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance
Grégory SAVIT



Le Maire de Saint-Jean de Valérisclle
Marc JEKAL



Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15/10/2025

ID : 030-213002686-20251013-DELIB202540-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.